

# RESISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas !

Numéro 50

JUILLET - AOÛT 2007

## Le mot de la Présidente

Une fois de plus, cet été aura été une saison d'enfer pour les salariés. Tandis que le « paquet fiscal » était adopté avec l'aval du Conseil Constitutionnel, réduisant à peu de choses l'impôt sur les grandes fortunes et dorant un peu plus les parachutes des détenteurs de stock-options, la loi sur le service minimum dans les transports et celle sur les heures supplémentaires ont été votées.



Chacun a bien compris que le texte sur le service minimum avait avant tout pour but d'empêcher les salariés de réagir comme ils l'ont fait en 1995 à d'autres mesures antisociales concernant en particulier les retraites. Celles des régimes spéciaux sont évidemment en première ligne mais pas seulement, comme l'a avoué le ministre de la fonction publique, André Santini, qui voudrait aligner encore un peu plus les retraites des fonctionnaires sur celles du privé : entendez par là, réduire de manière drastique le montant des pensions comme Balladur l'a fait pour le privé.

Quant à la loi sur les heures supplémentaires, les patrons eux-mêmes reconnaissent qu'elle n'aura pas beaucoup d'effet dès lors qu'ils n'ont pas de travail supplémentaire à proposer à leurs salariés.

Et ce n'est pas fini, puisque le gouvernement prépare de nouveaux coups pour les salariés avec la mise en place de franchises médicales et l'augmentation de la TVA à travers la TVA dite « sociale ».

Résultat : alors que face à une économie atone, il faudrait doper la croissance en augmentant le pouvoir d'achat des salariés, c'est au contraire une réduction de celui-ci qu'on prépare. Jacques Attali peut bien faire appel à une psychologue, les 5% de croissance dont il rêve n'ont guère de chance de voir le jour avec cette politique.

Du coup, loin de diminuer, le chômage risque fort de repartir fortement à la hausse dans les mois qui viennent. Est-ce pour mieux le masquer que Sarkozy tient tant à la fusion ANPE/Assedic (voir page 3)?

Pendant ce temps, notre nouveau Président n'hésite pas à s'afficher avec ses amis, milliardaires qui lui payent ses vacances, patrons du CAC 40, MEDEF dont il apparaît de plus en plus comme le valet. On le voit avec l'affaire de la fusion GDF/Suez. C'est Gérard Mestrallet, le patron de Suez, qui dicte sa loi au Président de la République !

Face à ce rouleau compresseur libéral, la résistance doit s'organiser. C'est déjà le cas en ce qui concerne le service minimum ou les franchises médicales. Sur ce dernier sujet, un texte signé par une trentaine d'organisations dont Résistance Sociale, appelle à une manifestation le 29 septembre (voir page 2). Mais ce combat ne doit pas apparaître comme un combat d'arrière-garde de nostalgiques du passé. Il doit s'agir pour tous ceux qui refusent le modèle libéral comme horizon indépassable de montrer qu'une autre société est possible et peut se construire, non pas à travers l'utopie d'un « grand soir » mais par un projet élaboré collectivement et associant un maximum de salariés. Résistance Sociale est prête à y participer.

Marinette BACHE

### SOMMAIRE

Actualité sociale :  
Contre les franchises  
médicales  
(Page 2)

Service public de l'emploi :  
quel avenir ?  
(Page 3 à 6)

Avez-vous remarqué ?  
(Page 6)

Vous avez dit solidarité ?  
(page 7)

Coup de gueule  
(page 8)





# ACTUALITÉ SOCIALE

## CONTRE LES FRANCHISES MEDICALES POUR L'ACCES AUX SOINS POUR TOUS MOBILISONS NOUS LE 29 SEPTEMBRE !

Nicolas Sarkozy a annoncé la création de franchises médicales au prétexte de financer les plans « cancer » et « Alzheimer ».

### Plus ça va, plus on fait payer les malades

D'abord présentées pour combler le déficit de la Sécu, aujourd'hui, proposées pour financer le plan Alzheimer, les franchises se rajouteront à ce que les assurés sociaux doivent déjà payer. De lois en décrets, sous des prétextes variables – responsabilisation, trou de la sécu... – les assurés sociaux doivent payer toujours plus pour se soigner. 1967 déjà : le ticket modérateur – partie non remboursée par la sécurité sociale – devait diminuer la surconsommation médicale. Depuis, du forfait hospitalier au forfait par consultation en passant par les dépassements, ce qui reste à payer pour se soigner est de 240 euros en moyenne par personne et par an. Et pour 900 000 personnes cela atteint même 1000 euros ! Pour beaucoup, c'est impossible. De plus, les franchises pourraient remettre en cause la prise en charge à 100% dont bénéficient les personnes atteintes de pathologies graves.

### Avec les franchises, les malades paient pour les malades

Les gens qui n'ont pas les moyens renonceront à certains soins comme c'est déjà le cas pour les lunettes et pour les dents. Nous refusons l'instauration de telles franchises, socialement injustes, économiquement inefficaces et dangereuses pour la santé publique.

Pour ceux qui ont une mutuelle, le ticket modérateur et le forfait hospitalier peuvent, dans certaines limites, être pris en charge. Mais les franchises ne le seront pas. La franchise au début c'est 50 euros, mais après... On voit ce qui se passe : le forfait de 1€ par consultation qui -promis juré - ne devait augmenter et était plafonné à 1€ par jour quel que soit le

nombre d'actes peut aller depuis le 1er août jusqu'à 4€ par jour. Les dépassements d'honoraires, ces franchises occultes, devaient rester « raisonnables », mais aujourd'hui peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros pour une opération. Peu à peu les dépenses non remboursées augmentent.

### Les franchises, c'est la fin de la solidarité et la remise en cause des principes fondateurs de la Sécu.

Parce que – riche ou pauvre, jeune ou vieux... – nous devons tous être égaux dans l'accès aux soins, la France a créé la Sécurité sociale en 1945. Le principe en est simple : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. A l'opposé de ce système solidaire, celui des assurances. Selon le niveau – et donc le prix – du contrat la couverture varie. Ainsi, se développe une médecine à plusieurs vitesses.

### Le financement solidaire, condition indispensable pour améliorer notre système de santé

Il faut d'abord améliorer la prévention des maladies. Transformer les conditions de vie, de travail, d'environnement, d'alimentation... autant de pistes pour réduire la venue des maladies, comme le cancer, le diabète, et peut-être même l'Alzheimer. Notre pays n'a jamais été aussi riche. Il faut donc exiger un débat sur la part des richesses dévolue à la santé. C'est un choix de société. Alors, il faut choisir. *Soit, comme l'a fait N. Sarkozy, multiplier les cadeaux fiscaux (13 milliards d'euros) aux plus favorisés et les exonérations de cotisations pour les employeurs soit partager les richesses pour maintenir une Sécu fondée sur la solidarité. Là est le coeur du débat.*

**PAS DE LOI SUR LES FRANCHISES  
SUPPRESSION DE TOUTES LES FRANCHISES  
LE 29 SEPTEMBRE, DANS TOUTE LA FRANCE, NOUS EN DISCUTERONS.  
NOUS SOMMES TOUS PROPRIETAIRES DE LA SECU.  
ALORS, PENSONS SON AVENIR ENSEMBLE !**

*Act up ; Alter Ekolo ; Association des Médecins Urgentistes de France (Amuf) ; Appel contre la Franchise ; Association Nationale des Médecins Référénts (AMedRef) ; ATTAC France ; CADAC ; Collectif « La Santé n'est pas une marchandise » ; CGT de l'administration centrale des Affaires sociales ; CNDP ; Confédération paysanne ; Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services publics ; Collectif des Médecins Généralistes pour l'Accès aux Soins (CoMéGas) ; Coordination des Collectifs unitaires anti-libéraux ; Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité ; Fondation Copernic ; FSU ; LCR ; Les Alternatifs ; Les Verts ; LMDE ; Mars-Gauche républicaine ; MRC ; ONSIL ; Parti Socialiste ; PCF ; Résistance sociale ; Syndicat de la Médecine Générale (SMG) ; SNES ; SNICS-FSU ; Sud Education ; Union des Familles laïques (UFAL) ; Union Nationale Alternative Mutualiste (UNAM) ; UNEF ; Union Syndicale Solidaires ; Union Fédérale Sud Protection Sociale ; Union fédérale Sud Santé Sociaux ; Union Nationale des Groupements Mutualistes Solidaires (UNGMS) ; Union Nationale des Retraités et des personnes âgées (UNRPA) ; Union Syndicale de la Psychiatrie (USP)*

# PLACE AU DÉBAT

## Service public de l'emploi : quel avenir ?

Par Christophe Blanchard

SUD FPA (Union Syndicale Solidaires des Hautes Pyrénées)

Service minimum, franchise médicale, paquet fiscal, autonomie des universités, immigration, fonction publique..., les chantiers ne manquent pas pour le nouveau gouvernement décidément soucieux d'aller vite, très vite, sur des dossiers sensibles.

Dès juillet, plusieurs lois ont été débattues à l'Assemblée Nationale, illustrant ainsi les choix de ce gouvernement : privilégier l'Entreprise et quelques individus, à travers des mesures économiques qui, jamais, ne répondront aux difficultés rencontrées par une majorité d'entre nous : pouvoir d'achat, précarité, services publics...

### ET L'EMPLOI !

En effet, d'autres chantiers sont ouverts, d'autres réflexions engagées, qui rencontrent moins la faveur des media et qui, pourtant, vont déterminer la vie d'un grand nombre de nos concitoyens.

### LE TRAITEMENT SOCIAL DU CHÔMAGE : LA VERSION LIBERALE DU S.T.O.

S'il subsistait le moindre doute sur les intentions et la nature des projets du gouvernement s'agissant du traitement du chômage, ceux-ci sont définitivement levés.

Il suffit, dans un premier temps, de considérer sa conception du service public telle qu'il l'applique à la situation des demandeurs d'emploi de notre pays.

En effet, la vocation d'un service public de l'emploi est de se mettre à la disposition des gens momentanément privés d'activité professionnelle pour leur permettre d'élaborer une solution à partir des caractéristiques de leur situation, respectant ainsi l'expression de leurs besoins, en fonction de l'offre de travail disponible.

En 2005, avec les mesures du précédent gouvernement relatives à la réforme du suivi de la recherche d'emploi, se mettait en place un véritable contrôle social généralisé des demandeurs d'emploi, mesures bien évidemment maintenues par le nouveau gouvernement :

Tout commence par le « profilage » de chaque individu, « tri sélectif » des chômeurs, à partir d'un « coefficient de risque » attribué à chacun par un agent de l'ASSEDIC.

Ainsi, selon le degré d'autonomie supposé du demandeur d'emploi (traduction subtile de son adaptation au marché du travail), celui-ci pourra se voir étiqueté « immédiatement employable », ou nécessitant un « repositionnement » plus ou moins important de son projet.

Il se verra orienté vers le prestataire prévu, pour réduire ainsi l'écart présumé entre les besoins des employeurs et le potentiel qu'il a à leur offrir.

Le « Suivi Mensuel Personnalisé », assuré par l'ANPE, permet alors d'entretenir la pression sur le comportement attendu du demandeur d'emploi et de suivre les péripéties de son itinéraire, la fréquence de

ses démarches de recherche d'emploi ; véritable « traçabilité » évoquant la gestion d'un stock indésirable, dont il convient de réduire à tout prix le volume.

Pour cela, la contribution de l'informatique se révèle précieuse, qui permet le codage de chaque prestation engagée, mais aussi du moindre « manquement » du demandeur d'emploi à ses obligations. En effet, tout refus (d'une formation, d'un contrat même court et sans perspective), toute convocation (quelque soit son objet) seront désormais dûment répertoriés dans le système informatique de l'ANPE et pourront faire l'objet d'une sanction associée : radiation bien sûr, mais aussi suppression temporaire ou définitive de l'allocation chômage. Il est prévu une aggravation des sanctions en cas de « manquements répétés ».

Exit le conseil et l'accompagnement. Une nouvelle conception du métier de l'agent ANPE se met en place, qui privilégie l'obtention d'un résultat rapide en terme de placement du chômeur, axé sur la satisfaction immédiate des exigences du marché.

Désormais responsable d'un « portefeuille de demandeurs d'emploi » dont il a avant tout l'obligation d'honorer les objectifs, l'agent ANPE devient l'instrument privilégié d'une gestion sociale (et organisée) du chômage. Car sous couvert de placement, il s'agit bien de contraindre les chômeurs à accepter des emplois dont personne ne veut, dans des secteurs d'activité qui ne répondent pas à leurs aspirations.

Pourvu que les chiffres du chômage baissent, même si l'artifice se révèle absurde !

A l'occasion de campagnes électorales savamment orchestrées, on peut comprendre l'intérêt médiatique de ce genre d'affichage, mais la manœuvre (politicienne) a le désagrément d'exclure du champ de la réflexion quelques réalités que vivent au quotidien actifs et demandeurs d'emploi.

En effet, nul ne peut nier les profondes transformations du marché du travail, déterminées principalement par l'implantation massive de nouvelles technologies, une déréglementation progressive des marchés du travail et de l'emploi, la concurrence internationale entre les pays les plus riches et les nations émergentes.

Autant de facteurs structurels qui rendent objectivement problématique la « participation » effective des individus à la production de notre pays. Les industries (dont la productivité du travail augmente le plus) et les services standardisés (tels les banques) ne créent plus d'emplois que par périodes, souvent surestimées quand on rapporte leur contribution réelle à la diminution des chiffres du chômage.

Depuis 1970, pour une production qui ne cesse de croître, le volume employé de travail humain rémunéré (exprimé en temps) ne cesse de se réduire.

# PLACE AU DÉBAT

(suite de la page 3)

Les évolutions technologiques provoquent de tels gains de productivité qu'il est désormais illusoire d'entretenir l'objectif d'un retour au plein emploi dans notre pays. Dans un système de production capable de produire avec de moins en moins de travailleurs, parier à l'infini sur de nouveaux produits et services devient un leurre.

Le déficit d'emploi reste global. Le chômage, y compris de longue durée, s'impose comme une donnée massive de notre environnement.

Pourtant, en France, chaque année, les recrutements représentent une part considérable de l'effectif des travailleurs en activité; cependant, un nombre tout aussi important d'individus sont licenciés ou voient s'interrompre leur contrat à durée déterminée.

Paradoxe permanent d'un marché du travail actif et imprévisible.

Si le CDI, typique de la société salariale, y demeure encore majoritaire, les emplois atypiques dominent désormais les flux d'embauche: CDDs, temps partiels, intérim, emplois aidés...

Depuis 30 ans, dans l'obsession de réduire le coût du travail, les gouvernements de notre pays n'ont cessé de contribuer au recul des salaires et des conditions de travail des individus, permettant ainsi aux entreprises de maintenir des marges importantes de profit.

Approuvé par le sommet de Lisbonne en 2000, ce modèle s'impose partout en Europe et constitue l'orientation générale de ces gouvernements.

Ce modèle est celui de l'instabilité chronique de l'emploi, désormais réduit à une simple variable d'ajustement.

Les grandes entreprises dictent leurs impératifs à nos hommes politiques, d'autant plus facilement que ceux-ci en partagent la vision. Les compressions de personnel servent de plus en plus la rentabilité financière à court terme du capital, dont l'usage non productif freine à l'évidence les possibilités de création d'emploi.

Dans un tel contexte, l'idée d'un retour au plein emploi prend les allures de la prophétie, sinon de l'ineptie.

L'insertion professionnelle des gens, désormais, se joue sur une période plus longue, souvent constituée de ruptures, entre emplois à durée limitée, stages sans suite, formations et chômage. Confrontés aux aléas du marché du travail, les individus évoluent dans des parcours chaotiques et incertains, leur marge de liberté individuelle se trouvant restreinte à des impératifs immédiats de survie économique.

Qu'est-ce qu'un actif? Qu'est-ce qu'un chômeur? Quid du sous-emploi, synonyme trop souvent de temps partiel subi?

A partir d'une catégorisation statistique de ces différents publics, la tentation est forte de stigmatiser les tire-au-flanc et les profiteurs à bon compte; ces gens à qui l'on octroie un revenu alors qu'ils ne travaillent pas, qui s'habituent, dit-on, à ce qu'on leur doive quelque chose du seul fait qu'ils existent; ces mauvais français dont

l'incivisme chronique sape les valeurs de notre pays...L'obsession devient celle du travail à tout prix, n'importe lequel, même le plus indigne.

Occuper les gens tient lieu ainsi de décision politique et sociale. Et le dispositif de suivi mensuel des demandeurs d'emploi ne fera, lui-aussi, que colmater les brèches. Nouveau palliatif destiné, en réalité, à tempérer la sélectivité du marché du travail, expression inavouée de l'utopie réactionnaire du Travail Obligatoire pour les Chômeurs.

Il s'agit de redonner aux services publics de l'emploi un véritable pouvoir d'organisation et de décision, rompant définitivement avec sa fonction de gestion automatisée des dispositifs de traitement social; intégrant et combinant les logiques de formation, de réinsertion et de création d'emploi; orientation impliquant localement un partenariat étroit avec les acteurs de la politique du logement, de la santé, et de l'entreprise.

Autant de dimensions de la lutte contre l'exclusion qui, cependant, ne nous dispenseront pas d'une réflexion plus globale sur la répartition des revenus entre salaires et capital dans notre pays; le niveau de ressource des travailleurs actuellement sans emploi; la redistribution du temps de travail et le partage de l'emploi assumé collectivement; la perspective d'un salaire « universel », y compris déconnecté de l'activité économique.

Telles sont les questions de fond qui devraient désormais renouveler notre action.

## L'OUVERTURE AU MARCHÉ

Au début des années 90, la majorité des pays européens procèdent à l'ouverture à la concurrence des structures de placement de leurs demandeurs d'emploi. Quelques années plus tard, la France fait de même, ratifiant elle aussi la convention N°181 de l'Organisation Internationale du Travail sur la fin du monopole public de placement.

Quel que soit le degré de libéralisation du système et les options de chacun, le modèle est toujours le même :

- désengagement financier de l'Etat
- transfert de compétence en direction des collectivités territoriales
- arrivée des opérateurs privés dans le champ de la réinsertion
- renforcement du lien entre la gestion de l'indemnisation du chômage et la fonction de placement du demandeur d'emploi
- subordination accrue du versement du revenu de remplacement à la recherche active d'un emploi
- introduction d'une logique commerciale dans les pratiques des agents des structures publiques concernées
- méthode de gestion privée pour le personnel de ces structures.

En France, outre le reclassement des salariés licenciés économiques, des organismes privés assuraient déjà, depuis dix ans, de nombreuses prestations pour l'ANPE (bilans de compétence, accompagnement...)

(suite page 5)

# PLACE AU DÉBAT

(suite de la page 4)

La loi Borloo de janvier 2005, en entérinant la fin du monopole de placement des salariés privés d'emploi exercé par l'ANPE, franchissait une nouvelle étape. L'UNEDIC prenait alors l'initiative de financer des expérimentations de reclassement par le privé.

Depuis, la convention signée le 5 mai 2006 entre l'Etat, l'ANPE et l'UNEDIC finit de dénaturer le « Service Public de l'Emploi » ( S.P.E. )

Transformé en véritable nébuleuse du placement à tout prix sous la houlette de l'UNEDIC, le S.P.E. New Age trouve désormais son expression la plus accomplie à travers une ASSEDIC qui en devient l'autorité principale ; l'ANPE, l'AFPA, les Missions Locales ( dédiées aux moins de 26 ans ), l'A.G.E.F.I.P.H. ( réservée aux Personnes Handicapées ), les collectivités territoriales et les services extérieurs du travail ( D.D.T.E.F.P. ) en constituent les membres principaux. Surtout, innovation entre toutes, agences d'intérim, cabinets conseil et autres officines privées, peu à peu, rejoignent les acteurs publics du retour à l'emploi !

Par l'obsession affichée de la « remise au travail » des populations actuellement en chômage, par l'objectif martelé de reclasser à tout prix et en priorité les personnes stigmatisées « à risque », le modèle anglo-saxon fait donc son entrée officielle dans les arcanes de la réinsertion, sous le contrôle des instances d'un S.P.E. fondamentalement redéfini dans ses missions.

Désormais, le « parcours » du demandeur d'emploi est fléché, littéralement prédéterminé, avant même sa rencontre avec un agent de l'ANPE.

Tenant lieu de solution, le « Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi » du chômeur n'a d'autre finalité que de « saturer les métiers en tension », ceux dont les conditions de travail expliquent justement pour une grande part le nombre des offres d'emploi régulièrement non satisfaites. Il devient impossible de respecter le projet initial de la personne, si celui-ci n'est pas immédiatement « porteur ».

Soucieux avant tout de ses demandeurs d'emploi allocataires, l'ASSEDIC se voit confier le rôle décisif ( et inédit ! ) du « diagnostic d'employabilité » de l'ensemble des chômeurs.

Dès l'inscription, à partir des éléments que lui fournissent les personnes qu'il reçoit ( âge, métier d'origine, projet envisagé, rémunération souhaitée, mobilité...font ainsi l'objet d'un traitement statistique ! ), l'agent opère un « calcul de risque » ( celui de rester sans emploi ) par chômeur pour établir leur « profilage ».

Le conseiller de l'ANPE n'intervient qu'en second lieu pour définir « les actions à conduire » sur la base de « la distance à l'emploi » indiquée dans le diagnostic initial.

La science du Grand Ordinateur détermine ainsi le parcours imposé de chaque demandeur d'emploi de notre pays !

En outre, en 2006, le rapprochement des systèmes informatiques de l'ASSEDIC et de l'ANPE a permis la mise en place du Dossier Unique du Demandeur d'Emploi ( D.U.D.E. ) qui, à terme, doit mettre en fiche dix millions de personnes !

Auparavant, seuls les conseillers ANPE et les agents de l'ASSEDIC avaient accès à un fichier régional. Le dossier d'un demandeur d'emploi d'une autre région nécessitait patience et

reconnexions...Désormais accessible depuis n'importe où en France, celui-ci pourra être consulté par nombre de « partenaires » extérieurs : Missions Locales, agents de l'AFPA, structures de suivi des personnes handicapées...et agences d'intérim !

Demain, qui aura accès à ces données ? Les conseils généraux pour l'accompagnement des R-émistes ? Toute personne intervenant dans les Maisons de l'Emploi ?

De même, le « parcours » du demandeur d'emploi pouvant nécessiter une formation, l'agent ANPE peut recourir aux compétences des psychologues des Services d'Orientation Professionnelle ( S.O.P. ) de l'AFPA. Or, dans le contexte du rapprochement « ASSEDIC/ANPE », l'AFPA renforce également sa collaboration avec l'ANPE à travers la mise en œuvre d'une interface d'échange de données, amenant chaque psychologue à coder au jour le jour le résultat de sa prestation.

Jusqu'alors, malgré les pressions exercées par les « responsables de production » des S.O.P pour obliger les psychologues à valoriser à tout prix la dimension financière de leur activité, ces derniers parvenaient encore à concilier cette exigence sans réplique avec le respect des droits fondamentaux des personnes. Avec la codification systématique des actions engagées et de leur dénouement, les psychologues de l'AFPA, à leur tour acteurs du contrôle social, se retrouvent impliqués dans la politique massive de radiation des chômeurs de l'ANPE. Perspective inquiétante pour les demandeurs d'emploi qui ne se présenteraient pas à leur rendez-vous ou qui abandonneraient leurs démarches en cours. Désormais, plus que jamais, absence et abandon les exposent à une radiation. A ces motifs, le système informatique déclenche lui-même une lettre d'avis de radiation, sans l'intervention d'un agent. A titre d'exemple vécu, des motifs aussi sérieux qu'un embarras avec sa banque ou des problèmes de logement n'ont pas été acceptés pour lever la sanction.

La situation nouvelle dans laquelle on installe les personnels des S.O.P. de l'AFPA entre ainsi en contradiction avec le code de déontologie qui, à l'origine, fonde l'essentiel de leur pratique professionnelle.

Mais les fictions high tech qui peuplent les fantasmes libéraux ne trouveraient pas leur pleine expression sans une intégration plus aboutie du système.

En effet, la convention du 5 mai 2006, citée plus haut, prévoyait déjà le renforcement des coopérations entre l'ASSEDIC et l'ANPE. Le rapprochement immobilier et informatique de leurs réseaux en constituait l'axe prioritaire. Il devait se traduire dès 2007 par l'ouverture de guichets uniques, où les deux instances seraient physiquement présentes, où demandeurs d'emploi et entreprises bénéficieraient des « services » de chaque organisme.

Depuis, un décret a paru, le 28 mars 2007, validé « au forcing » par le Conseil d'Administration de l'ANPE, qui accélère la privatisation de l'Agence, convulsant notablement son environnement réglementaire et professionnel.

(suite page 6)

# PLACE AU DÉBAT

(suite de la page 5)

Plusieurs articles viennent ainsi remplacer un certain nombre de dispositions actuelles du Code du Travail. Par exemple, le L.311-7 permettrait à l'Etablissement de « prendre des participations et créer des filiales », selon les besoins de son activité, en fonction de la « segmentation » de la demande.

De même, l'intromission de représentants des collectivités territoriales dans le conseil d'administration de l'Agence renforce sa régionalisation, substituant les intérêts territoriaux souvent contradictoires à l'intérêt général dont le S.P.E. constituait jusqu'alors l'expression.

Introduisant le risque d'une concurrence interne, le principe des filiales permettra sans nul doute de créer les conditions d'une privatisation de l'ANPE, concrétisant ainsi les orientations libérales du nouveau gouvernement en matière de politique de l'emploi.

A cela, s'ajoute le projet de fusion de l'Agence avec l'ASSEDIC, parachevant la mise en place d'un méga-S.P.E. sur le modèle des New deals britanniques, associant volontiers des partenaires privés rémunérés sur la base d'une obligation de résultat dans le placement des chômeurs.

Comme si les coopérations renforcées entre les deux instances ne suffisaient pas !

Jusqu'alors, leurs agents exerçaient leurs missions respectives dans le respect de leur situation conventionnelle ou statutaire spécifique. Que deviendront demain les statuts de tous ces salariés ? Ne feront-ils pas l'objet, là encore, de l'application du modèle « France Télécom » ?

De plus, la campagne présidentielle est bien loin, qui, par la voix de son candidat Sarkozy, martelait l'exigence d'un S.P.E. « rénové », soucieux d'une plus grande efficacité. Désormais, le discours du gouvernement aurait plutôt tendance à revenir à d'autres nécessités : la réduction de la dépense publique indispensable (nous dit-on) à la compétitivité de notre économie.

Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, la mise en place d'une franchise médicale dans le remboursement des soins, la réorganisation du train de vie de l'Etat...et la fusion ANPE/UNEDIC ne font que s'inscrire dans cette diminution de la dette publique.

Au-delà, ces véritables restructurations contribueront au financement des allègements fiscaux destinés aux entreprises et aux ménages les plus riches.

Mais, « réorganisation », « rationalisation », « restructuration » « fusion », ... pour faire des économies, se traduisent aussi, bien souvent, par une réduction sans appel des effectifs ! Effectifs qualifiés de pléthoriques, salariés volontiers stigmatisés, uniquement dépeints, désormais, à partir de leur inutilité et de leur redondance supposées.

Autant de mesures dont l'objectif est de s'affranchir des derniers éléments de solidarité de notre société.

L'existence de vrais services publics représente la première garantie d'une mise en œuvre de nos droits fondamentaux, accessibles à toutes et à tous, de manière égale et sur tout le territoire.

Or, désormais, c'est le guichet unique qui détermine le choix d'une formation, non les besoins de la personne.

L'indemnisation chômage n'est plus un droit dû aux cotisations sociales de chacun mais une gratification conditionnée par la recherche « active » d'un emploi, quel qu'il soit.

Les « partenariats » du S.P.E. avec des structures de placement privées ( dorénavant habilités à recevoir de l'argent public ! ) fragilisent l'utilité même de l'ANPE et contribuent à sa privatisation progressive.

Ce que l'on ose encore appeler « accompagnement » du salarié privé d'emploi procède d'un changement complet de la nature du travail des agents du Service Public de l'Emploi.

Celui-ci, devenu une instance de contrôle social des chômeurs, ne fait qu'inscrire son intervention dans la ligne des politiques européennes de l'emploi : les dépenses socialisées y sont désormais « activées », les activités segmentées en filières, les services transformées en prestations...et les chômeurs en marchandise référencée.

## AVEZ-VOUS REMARQUÉ ?

Cela aura été le feuilleton de l'été. Guy Roux, 67 ans, allait-il pouvoir entraîner le RC Lens malgré les textes de la Fédération Française de Football fixant l'âge de la retraite à 65 ans pour les entraîneurs ? Même la Ministre de la Santé et des Sports, y est allé de son soutien, affirmant qu'il n'y avait pas de raison qu'on ne puisse pas continuer à travailler si on le souhaitait. Cela c'était au début du mois de juillet.

Patatras ! Un mois à peine après, c'est Guy Roux lui-même qui renonce, expliquant qu'il n'a plus la force de se surpasser !

Moralité : ce n'est pas par hasard si un âge limite pour partir en retraite a été instauré. Bien sûr, pour un salarié en pleine

forme physique et intellectuelle, partir en retraite forcée peut sembler injuste et il convient sans doute de revoir la question des retraites couperet, surtout lorsque l'âge de départ est fixé très tôt, en n'oubliant pas les plans de pré-retraite qui ne sont souvent que des licenciements déguisés.

Mais si on veut éviter que les salariés ne soient totalement épuisés à l'heure de la retraite, et puissent vraiment en jouir, il faut aussi imposer le respect d'un âge limite qui peut d'ailleurs être différent selon la profession et la pénibilité du travail, sans bien sûr que soit remise en cause la retraite à 60 ans, n'en déplaise à Madame PARISOT.

# PLACE AU DÉBAT

## Vous avez dit Solidarité ?

Par Claude BERNARD

Président de l'UNRPA

Les problèmes liés au vieillissement de la population sont maintenant bien connus. Mais, comme d'habitude, aucune politique du vieillissement digne de ce nom n'a vu le jour et, comme d'habitude, on se contente de mettre des rustines...

La création de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), alimentée par la journée du Lundi de pentecôte est révélatrice de ce mode de fonctionnement centré sur la sur médiatisation des actes plutôt que sur leurs effets réels. D'abord, elle n'est supportée que par une seule catégorie de Français et ensuite, les revenus engendrés sont notoirement insuffisants pour pouvoir bâtir durablement une véritable politique de santé en matière de vieillissement et de handicap.

Une fois de plus, la solidarité Nationale se heurte aux intérêts privés dont le credo est de faire de l'argent, accessoirement de soigner et plus sûrement de ne soigner que ceux qui en ont les moyens.

La franchise sur la Sécurité Sociale procède du même raisonnement : On ne s'attaque pas aux lobbys pharmaceutiques et médicaux. On gère « le trou » en prenant bien soin de ne pas le combler pour discréditer le système mis en place par le Conseil National de la Résistance car la Solidarité n'a pas cours dans le système ultra libéral avant de conclure à l'obligation de donner au privé les secteurs de la santé capables de générer de l'argent à court terme et sans trop d'investissements lourds.

Pour prévenir toute agitation, une aide sera apportée aux plus défavorisés qui, de toute façon sont dans l'incapacité de payer quoi que ce soit, à commencer par les prothèses dentaires, oculaires et auditives si indispensables au vieillissement et qui ne sont plus remboursées depuis belle lurette (ou si peu...). Il reste que ceux qui supporteront cette franchise seront les petits revenus, ceux qui, d'année en année voient leur pouvoir d'achat se rétrécir et finissent par rejoindre les rangs des défavorisés.

D'un autre côté et là aussi, tout le monde peut le constater, les maisons de retraites médicalisées dignes de ce nom sont rares et surtout inaccessibles à une grande partie de la population âgée. Il est vrai que l'introduction en bourse de tels établissements impose les mêmes règles de profit que partout ailleurs... sauf que là, c'est sur la santé qu'on se paie grasement...

L'UNRPA constate que la création d'un véritable 5ème risque prenant en compte la perte d'autonomie commune au handicap et au grand âge, dépendant de la Sécurité Sociale, seul organisme capable d'assurer une solidarité digne de ce nom dès lors qu'il est géré par les seuls Assurés Sociaux et par l'Etat Republicain n'est plus à l'ordre du jour nulle part...

L'organisation actuelle de la prise en charge de la perte d'autonomie via la CNSA avec une gestion de proximité par les Conseils Généraux est de fait une nouvelle branche de protection

sociale dédiée au risque de dépendance mais elle souffre d'une disparité de traitement et d'équipement en rapport avec la richesse et la politique des conseils généraux, du manque d'outils transversaux pour mesurer le manque d'autonomie, de référentiels pour la composition des équipes pluridisciplinaires d'évaluation... etc.

Les problèmes à résoudre sont nombreux, pas moins de 147 grilles d'évaluation existent... Le financement assuré par la fiscalité locale et la solidarité Nationale était de 50/50 ; ils est actuellement de 60/40... ce qui induit pour les usagers un reste à charge de plus en plus important, soit directement, soit par les impôts locaux et, pour couronner le tout, de plus en plus les compagnies d'assurances font pression pour introduire une couverture complémentaire... avec des grilles d'évaluation spécifiques et encore plus restrictives...

Nous sommes aujourd'hui en France près de 13 millions de retraités et personnes âgées. Si notre durée de vie s'allonge et si c'est une chance pour chacun d'entre nous, c'est aussi un véritable défi à relever pour la société, défi primordial qui soulève de nombreuses questions :

- le financement et réévaluation des retraites et pensions diverses,
- le financement de la dépendance,
- le maintien à domicile de la personne âgée,
- le maintien des services publics de proximité,
- la mise en place de structures et infrastructures nécessaires,
- le congé de soutien familial,
- le recrutement et la formation de personnels qualifiés,
- la mise en place de services de gérontologie,
- une politique de recherche axée sur les maladies liées au vieillissement,
- la création d'une 5ème branche de la sécurité sociale ...

Forte de ses 150 000 adhérents répartis sur toute la France, l'UNRPA se doit d'être le porte-parole des nombreuses interrogations et inquiétudes des retraités et personnes âgées. C'est pourquoi **l'UNRPA déplore l'absence d'un ministre ou secrétaire d'Etat en titre pour prendre en charge les très nombreuses préoccupations auxquelles nous devons tous faire face dans notre quotidien.**

**Santé, solidarité ? Quel est aujourd'hui notre ministère de tutelle ?** Les anciens combattants ont un Secrétaire d'Etat en titre. Sommes-nous, nous personnes âgées et retraités, moins importants, moins représentatifs que ces hommes qui nous ont défendu ? Nous avons aussi œuvré pour notre pays et contribuons encore à l'économie de la France.

Nos exigences sont certes importantes mais nos besoins sont essentiels pour vivre en toute dignité.

# **COUP DE GUEULE**

## **Vous avez dit trop de fonctionnaires ?**

*Par Yves MESCOFF*

A en croire le Président de la République, comme son Ministre de la Fonction Publique, André Santini, la France aurait trop de fonctionnaires.

Vous vous rendez compte, un quart des salariés en activité serait employé par la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière. Comme c'est affreux !

On croyait pourtant que la France manquait de policiers, de juges, d'infirmières, de médecins hospitaliers, de surveillants de collèges et de lycées, sans même parler des enseignants, notamment dans le primaire, et de quelques autres professions tout aussi importantes, en particulier dans la fonction publique territoriale, qui a subi le contrecoup de la fin des emplois jeunes, ... ?

Rassurez-vous ! Sarkozy et Santini ont une recette : remplacer les fonctionnaires par des salariés du privé et externaliser au maximum.

D'ailleurs, Santini l'a déjà mise en œuvre dans sa bonne ville d'Issy-les-Moulineaux. L'ennui, c'est que, selon la chambre régionale des comptes elle-même, cette solution n'a pas produit de miracles, loin s'en faut. Non seulement cela coûte plus cher à la ville et donc aux contribuables, mais en plus la qualité s'est dégradée.

Sans compter les accusations de favoritisme et de dessous de tables, qu'on ne se permettra pas de relayer ici, faute de preuves. Il est vrai que, sur ce dernier point, Sarkozy a une solution : interdire les dénonciations anonymes, ce qui devrait permettre de laisser dans l'ombre bien des dossiers, susceptibles d'être gênants...

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce « trop de fonctionnaires » n'est pas purement idéologique. Les fonctionnaires sont, certes, régulièrement accusés d'être des bureaucrates, des empêcheurs d'entreprendre, mais ce qui gêne vraiment leurs accusateurs, c'est qu'ils sont là pour faire respecter des règles. Il ne faut pas oublier, en effet, que la création du statut de la fonction publique a eu, pour premier but, d'éviter que les agents de l'Etat ne fassent l'objet de pressions susceptibles de remettre en cause la nécessaire égalité des citoyens devant la loi.

En fait, les vrais privilégiés n'ont qu'un but : conserver leurs privilèges et pouvoir agir selon leur bon plaisir.

N'en déplaise à ceux pour qui « le grand soir, c'est fini », on ne se résignera pas à tirer un trait sur l'abolition des privilèges décidée lors de la nuit du 24 août 1789 !

## **Vous aussi refusez la résignation, adhérez à Résistance Sociale !!!**

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de RESO, association loi 1901

### **Siège social :**

57 bd de Ménilmontant 75011 PARIS  
Tel : 06 33 82 05 15

### **Site Internet :**

[www.resistancesociale.fr](http://www.resistancesociale.fr)

Courriel : [resistance.sociale@laposte.net](mailto:resistance.sociale@laposte.net)

Présidente de RESO et directrice de la publication : **Marinette BACHE**

NOM ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

TEL : ..... Portable : .....

E-mail : .....

J'adhère à Résistance Sociale et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

**À retourner à : RESO 57 BD DE MENILMONTANT 75011 PARIS**

(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)